

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>
---	---

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 16 février 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François.  <b>Procuration :</b> <b>Absents :</b> Marc PAJOT <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	
<b>Date de la convocation</b> 06/02/2017 <b>Date d'affichage</b> 17/02/2017			

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAILLY-SUR-ARMANÇON AU SIAEPA  
DE THOISY-LE-DESERT**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Chailly-sur-Armançon souhaite adhérer au SIAEPA de Thoisy-le-Désert.

- VU la délibération du Conseil Municipal de Chailly-sur-Armançon en date du 13/10/2016 (visée le 17/10/2016) sollicitant l'adhésion de la commune au SIAEPA de Thoisy-le-Désert ;
- VU la délibération du Comité Syndical en date du 07/11/2016 acceptant l'adhésion de la commune au SIAEPA de Thoisy-le-Désert (visée le 10/11/2016) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Chailly-sur-Armançon au SIAEPA de Thoisy-le-Désert ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT